



**DEMAIN, CONSULTER
UN GYNECOLOGUE MEDICAL,
IMPOSSIBLE ?
*Impossible
d'accepter !***

Novembre 2009

Il y a un an, le 29 novembre 2008, nous nous adressions solennellement à Mme Bachelot, ministre de la santé : "Avec 3 millions de signatures sur sa pétition et plusieurs manifestations, *lui écrivions-nous*, le Comité de Défense de la Gynécologie Médicale a obtenu en 2003 le rétablissement de la spécialité de Gynécologie Médicale. **Or une nouvelle fois cette spécialité, indispensable pour les femmes, est menacée.**" *Actuellement, avec seulement 20 postes d'internes formés par an, alors qu'en 2003 il en fallait 119 pour le simple remplacement des départs à la retraite*, "elle est déjà mise dans l'incapacité de répondre pleinement aux besoins des femmes, et en particulier des jeunes. Sa disparition ferait peser sur leur santé un grave danger. (...) Si aucune mesure n'est prise,

**en 2010, il ne restera que 1000 gynécops pour 30 millions de femmes
en âge de consulter, 600 gynécops en 2015, 180 en 2020 !"**

Et 2010, maintenant, nous y sommes.

Avec nous, **des milliers et des milliers de femmes**, en signant notre lettre ouverte, ont dit clairement une nouvelle fois : C'est urgent, c'est vital,

**Formation de gynécologues médicaux en nombre suffisant !
Garantie de l'accès libre et direct au gynécologue, sans aucune pénalisation financière !**

Il y va de la santé, de la vie des femmes !

C'est ce que durant des mois nous avons fait valoir auprès des parlementaires.

Aujourd'hui, la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires est là. Où en sommes-nous ?

Si la ministre s'est engagée oralement devant l'Assemblée nationale à ne pas remettre en cause l'**accès direct** inscrit dans le décret de novembre 2005, elle s'est opposée à ce qu'il figure dans la loi.

Quant au **nombre de gynécologues médicaux en formation**, même s'il est passé de 20 à 27 pour 2009, il est très loin de correspondre à ce qui serait nécessaire pour assurer le suivi de près de 30 millions de femmes en âge de consulter !

Les femmes le savent, qui subissent de plein fouet les **conséquences de cette pénurie** de gynécologues médicaux : **Jusqu'à 6 mois d'attente pour un rendez-vous, impossibilité pour les jeunes filles de trouver un gynécologue, manque de prévention, dépistage tardif...**

Et pire encore, que déclare maintenant Mme la Ministre ? Que notre santé de femmes n'est pas menacée, au motif que de nombreux professionnels y concourent. Selon elle, la gynécologie médicale aurait "changé de sens," et avec **la loi HPST**, en lieu et place du nombre nécessaire de gynécologues médicaux formés, c'est aux généralistes, aux sages-femmes,... que la ministre entend confier le suivi gynécologique.

Certes, les femmes ont besoin de tous, mais elles sont tout particulièrement attachées à leurs gynécologues médicaux. Notamment parce que si en France le nombre de **cancers du col de l'utérus** a été **divisé par 4 en 20 ans**, et si les femmes ne sont plus que 14% à ne plus avoir d'utérus à 50 ans, contre 30 à 46% dans le reste de l'Europe, c'est en tout premier lieu grâce au suivi gynécologique, à tout âge de la vie, qu'assurent les spécialistes des femmes que sont les gynécologues médicaux.

Il y a urgence ! C'est pourquoi le CDGM a décidé d'organiser en 2010 des

ASSISES DE DEFENSE DE LA GYNECOLOGIE MEDICALE

afin de dresser, avec le concours des femmes et des médecins particulièrement, un état des lieux qui rende compte avec précision de la réalité et permette d'établir le caractère indispensable de cette spécialité pour la santé des femmes.

PETITION

- **Création du nombre de postes d'internes en gynécologie médicale correspondant aux besoins des femmes;**
- **Création du nombre d'enseignants nécessaires à la formation des internes, et organisation d'une filière universitaire spécifique et complète;**
- **Droit pour toutes les femmes de consulter directement leur gynécologue médical quand elles estiment en avoir besoin, sans aucune pénalisation financière, ni pour les femmes, ni pour les gynécologues.**

	Nom Prénom	Adresse (rue, CP, ville) Téléphone et/ou Mail	Age	Profession	Signature	Adhésion Soutien financier
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Historique

1987 : Suppression du Certificat d'Etudes Spécialisées et de la formation de Gynécologie Médicale.

1997 : Considérant que la suppression de la spécialité de gynécologie médicale fait courir un grand danger aux femmes, des gynécologues et des femmes créent le Comité de Défense de la Gynécologie Médicale, Pour la santé des femmes, et lancent une pétition demandant :

- la restauration d'un diplôme spécifique de Gynécologie Médicale,

- la garantie du libre accès au gynécologue de son choix, sans pénalisation de remboursement par la Sécurité sociale.

25 mars 2000 : Première manifestation nationale, 1 million de signatures sur la pétition.

13 octobre 2001 : Deuxième manifestation nationale, 2 millions de signatures.

juin 2002 : Devant la mobilisation des femmes (95 comités dans toute la France), le ministre de la Santé, M. Mattei, reçoit le CDGM et s'engage à créer un Diplôme de Gynécologie médicale.

1^{er} février 2003 : Parution du décret créant le diplôme de Gynécologie médicale.

19 juin 2004 : Troisième manifestation, plus de 3 millions de signatures. Le ministre de la Santé, M. Douste-Blazy, s'engage à garantir l'accès direct des femmes à leur gynécologue médical, sans pénalisation de remboursement.

2004-2005 : Loi sur l'assurance maladie et convention médicale : l'accès direct est remis en cause, puis un décret le garantit pour la gynécologie médicale. Seulement 20 postes d'internes par an pour la formation de gynécologues médicaux.

Mars-juin 2009 : **Malgré le vote du Sénat qui inscrit dans le texte de la loi HPST un véritable accès direct des femmes au gynécologue, Mme Bachelot, tout en s'engageant oralement à ne pas remettre en cause ce droit, refuse de l'inscrire dans la loi.**

11 octobre 2009 : Vu l'extrême gravité de la situation, l'AG du CDGM décide d'organiser en 2010 des

Assises de défense de la gynécologie médicale.